

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE
COMMUNAL.**

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012

Présents : P. GUILLAUME, Bourgmestre-Président ;
L. VINCENT, F.-H. du FONTBARE, C. BATAILLE, X. LISEIN, Echevins ;
S. ROCOUR, Président de CPAS ;
T. LARUELLE, Secrétaire.

OBJET : PCDR: Comité de pilotage

Le Collège communal,
Vu la décision du collège communal du 23/04/2012 attribuant le marché "auteur de projet PCDR" à Amenagement SC et notifiée le 05/06/2012;

Vu que dans le cadre de cette étude, un comité de pilotage doit être mis en place et que ce-dernier est généralement composé des personnes suivantes:

Secrétaire communal;

Secrétaire du CPAS;

Chefs de services;

Membre du collège en charge du dossier (Pol);

Autres membres du collège;

Vu que le comité de pilotage se réunira quelques fois par an lors des différentes grandes étapes de l'élaboration de notre Opération de Développement Rural;

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1:

donne son accord sur la composition du comité de pilotage comme suit:

Secrétaire communal;

Secrétaire du CPAS;

Chefs de services;

Membre du collège en charge du dossier (Pol);

Autres membres du collège;

PAR LE COLLEGE :

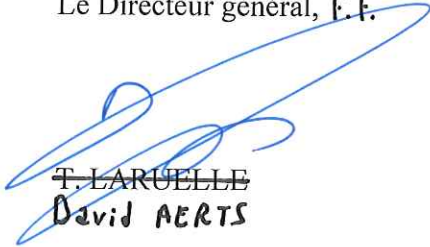
Le Secrétaire,
(s) T. LARUELLE

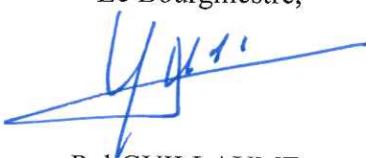
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
(s) P. GUILLAUME

Le Directeur général, *E.F.*

Le Bourgmestre,


T. LARUELLE
David AERTS


Pol GUILLAUME